Pour l'unité idéologique du mouvement communiste mondial

1.- Réunie à MOSCOU en novembre 1960, à l'occasion de la commémoration du 43e anniversaire de la grande Révolution socialiste d'octobre, une Conférence des représentants des partis communistes et ouvriers, dite conférence des 81 Partis, a débattu des grands problèmes internationaux de l'heure.

A l'issue de ses travaux, la conférence a adopté une déclaration constatant, devant les peuples du monde, l'unité de vue de ses participants sur les questions examinées.

Elle a entendu donner à sa Déclaration finale **la valeur d'un programme pour le Mouvement Communiste Mondial** et proclamé l'unanimité des représentants des 81 Partis représentés, sur ce document.

La Déclaration, reproduite dans toutes les langues, a été diffusée par tous les Partis Communistes et Ouvriers, sous forme de plaquettes, de pages spéciales de leurs journaux, de « suppléments » à leurs revues idéologiques, etc.

Les dirigeants de tous les Partis Communistes et Ouvriers ont largement popularisé la Déclaration dans toutes les instances de leur Parti.

Les conférences nationales ou congrès nationaux qui se sont tenus ou vont se tenir ont placé et placeront la Déclaration des 81 au centre de leurs travaux.

Ils ont tous insisté et insisteront sur le fait que :

« Défendre résolûment l'unité du mouvement communiste international sur la base des principes du marxisme-léninisme et de l'internationalisme prolétarien, n'admettre aucune action susceptible de saper cette unité ; ce sont là des conditions obligatoires de la victoire dans la lutte pour l'indépendance nationale, la démocratie et la paix, pour le succès des objectifs de la révolution socialiste, de l'édification du socialisme et du communisme. TRANSGRESSER CES PRINCIPES AURAIT POUR EFFET D'AFFAIBLIR LES FORCES DU COMMUNISME » (1).

En reconnaissant le rôle de dirigeant du Parti qui, le premier, ouvrit la voie au Socialisme, la Conférence de Moscou s'est naturellement inspirée, sur tous les problèmes idéologiques, et en particulier sur le respect des principes léninistes d'organisation, des travaux et décisions de l'historique XXe Congrès du Parti Communiste de l'Union Soviétique, qui marqua une étape décisive dans le développement du mouvement communiste mondial.

En considérant le vote unanime des délégués sur la Résolution finale, on était en droit de penser que les militants qui pouvaient encore contester la justesse de certaines résolutions de ce XXe Congrès du Parti Communiste de l'Union Soviétique se trouvaient n'être que des minoritaires.

Pour une telle minorité, les règles léninistes professent qu'il n'existe que deux attitudes possibles :

a) se soumettre à la Loi démocratique de la majorité, et appliquer sans réserves ni réticences les décisions prises, après avoir essayé de faire triompher son propre point de vue dans la discussion ;

b) violer les principes léninistes et trahir les règles démocratiques en tentant, par des procédés fractionnels, de continuer à propager ou défendre son point de vue minoritaire, malgré la condamnation de ce point de vue de la majorité.

La Conférence de Moscou, qui a bien spécifié, avec l'accord unanime de ses participants, que « transgresser les principes qu'elle définissait serait œuvrer à l'affaiblissement des forces du communisme », a cependant laissé la porte ouverte à des discussions ultérieures.

Elle l'a fait dans les termes suivants :

« En cas de nécessité, les partis communistes et ouvriers tiennent des conférences pour y examiner les problèmes de l'actualité, pour échanger leurs expériences et prendre connaissance de leurs opinions et positions respectives, pour parvenir à un point de vue unanime en procédant à des consultations et concerter les actions conjointes dans la lutte pour les buts communs.

« Lorsque, dans tel ou tel parti, des questions surgissent touchant à l'activité d'un autre parti frère, sa direction s'adresse à celle du parti correspondant ; en cas de nécessité, on procède à des rencontres et à des consultations. »

Voté par l'unanimité des représentants des 81 Partis Communistes et Ouvriers, ayant reçu eux-mêmes mandat démocratique des assemblées statutaires de leurs Partis, cette procédure a par conséquent force de Loi pour tout communiste respectueux des principes marxistes-léninistes et soucieux de la progression et de l'unité du mouvement communiste mondial.

Toute direction de Parti Communiste et Ouvrier qui a ratifié le vote de ses propres représentants à la Conférence des 81 Partis, est tenue d'en respecter et d'en appliquer les principes, si elle respecte les normes léninistes de la vie du Parti.

On est en droit de considérer qu'une telle direction, si elle tentait, par des moyens clandestins ou fractionnels, contraires au processus de consultations et échanges réciproques définis par la Déclaration, de remettre en cause le contenu de cette Déclaration, agirait à l'encontre des intérêts de son propre Parti et nuirait à la progression du mouvement communiste mondial.

Toute tentative de propager secrètement les divergences de la Direction d'un Parti Communiste et Ouvrier, à l'égard de la Déclaration que ses représentants ont votée, quand elle se produit dans les rangs d'un Parti frère, peut être considérée comme une immixtion dans les affaires d'un autre Parti et une tentative de sape de l'unité idéologique du mouvement communiste mondial.

C'est également une violation caractérisée des principes marxistes-léninistes et une manifestation d'hostilité envers les Partis fidèles aux principes et à leur vote, émis sans arrière-pensée.

Toute direction de Parti Communiste et Ouvrier qui respecterait, en paroles, les termes et principes de la Déclaration des 81 Partis Communistes et Ouvriers, **mais laisserait en même temps, dans les faits, les émissaires de la direction d'un autre Parti frère propager les thèses divergentes dans ses rangs,** commettrait un acte d'hostilité envers le mouvement communiste mondial et sa duplicité la rangerait parmi les adversaires de l'unité idéologique de ce mouvement.

Un tel comportement est-il possible de la part de la direction de l'un des Partis représentés à la Conférence de MOSCOU, après que ses représentants aient voté, avec l'unanimité des autres, les termes de la Déclaration finale, en novembre 1960 ?

Aussi regrettable qu'en soit la constatation, un tel comportement est non seulement possible, mais il est entré dans la réalité des faits, notamment dans les rangs du Parti Communiste Français.

(1) Déclaration des Partis Communistes et Ouvriers. Chapitre VI.